

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**Du 29 mai 2012**

Date de la convocation : le 24 mai 2012

**Etaient présents** : MM BARRAL, MIRABEL, M MORIN, Mme RIONDET, MM CHOPPIN ; M BUDYNEK, M FAUCON; Mlle BARRAL ; Mme CHAUVIN ; M DUCHAMP ; Mme DUMAS ; Mme DUMONT ; M GIUST ; M JURDYC ; Mme KOERING ; Mme MESTRE ; Mme ZICARI

Mlle BUDYNEK ; **a donné procuration.**

Mlle BARRAL **a été nommée secrétaire**

**Absents** : Mme INSALACO ; M FOURNIER ; Mme KLEINPOORT ;

### **Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales**

#### Commission sports et Associations

- Contrat pour le remplacement de l'AIRSTAT du générateur d'air chaud (Maison du foot)  
Cocontractant : E2S – Prix TTC 243.15€
- Contrat pour la fourniture et pose d'un plateau bar (local tennis) Cocontractant : DUCAB MENUISERIE  
– Prix TTC 460.46€
- Contrat pour la fourniture et pose d'un interrupteur pour l'éclairage des toilettes du terrain de foot en gore Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 220.30 €
- Contrat pour l'isolation de la ligne d'alimentation (petite montée d'escalier au tennis)  
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 125.58 €
- Contrat pour la fourniture de sable (terrains de tennis Cocontractant : SIBELCO – Prix TTC 1537.92€
- Contrat pour la fourniture de profils pliés en acier pré laqués (terrains de tennis)  
Cocontractant : SIFEM – Prix TTC 897.00€

# Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour des travaux de peintures intérieures (club house)  
Cocontractant : ROCHE RAVALEMENT – Prix TTC 5533.71€
- Contrat pour des travaux de curage (toilettes maison du foot)  
Cocontractant : AMBIHOME – Prix TTC 388.70€
- Contrat pour la fourniture et pose de convecteurs (maison du foot)  
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 783.62€
- Contrat pour un couvercle de regard du compteur d'eau (stade)  
Cocontractant : HYDATEC – Prix TTC 505,91 €
- Contrat pour la réparation de but (basket-ball)  
Cocontractant : FOOGA – Prix TTC 53.58€
- Contrat pour la fourniture et pose de feuillets (local basket salle polyvalente)  
Cocontractant : MIROITERIE DU RHONE – Prix TTC 520.26€
- Contrat pour la fourniture de ballons paille (baby gym)  
Cocontractant : FOOGA – Prix TTC 27.87€
- Contrat pour la reprise de l'installation électrique (chaufferie maison du foot)  
Cocontractant : ETDE – Prix TTC 902.38€
- Contrat pour le remplacement de WC cassés (maison du foot)  
Cocontractant : AMBIHOME – Prix TTC 449.70€
- Contrat pour enlever une haie de séparation (cours de tennis)  
Cocontractant : ESPACES VERTS DUCHAMP – Prix TTC 2418.31€
- Contrat pour la fourniture de meubles vestiaires (local basket)  
Cocontractant : LES VESTIAIRES.COM – Prix TTC 1707.72€
- Contrat pour la fourniture et remplacement d'un module extérieur sur serrure anti panique (maison du foot)  
Cocontractant : SERRURERIE STEFAN – Prix TTC 310.96€
- Contrat pour la fourniture de terreau de garnissage pour gazon terrain de foot. Cocontractant : ECHO VERT – Prix TTC 93.48 €
- Contrat pour une plaque alu signalétique (city parc)  
Cocontractant : ATELIER GRAVURE FUTUR – Prix TTC 69.37 €
- Contrat matériel pour sécuriser la mezzanine du local basket Cocontractant :  
GANTOIS CLOTURES – Prix TTC 903,71 €
- Contrat pour fourniture de matériel nécessaire à la fixation des pieds des grillages des cours de tennis.  
Cocontractant DESCOURS ET CABAUD – Prix TTC 905,19 €
- Contrat pour la fourniture de cadenas et chaines pour fermeture cage de foot minimales.  
Cocontractant STEFAN – Prix TTC 394,68 €



# Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour 2 paires de filets de foot minimales pour buts rabattables. Cocontractant AVANTI SPORT – Prix TTC 405,20 €
- Contrat pour travaux éclairage extérieur (salle polyvalente)  
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 251.30 €

## Commission scolaire et sociale

- Contrat pour un panneau d'entrée interdite (école maternelle)  
Cocontractant : SETON BRADY – Prix TTC 78.67 €
- Contrat pour la fourniture et pose de film solaire et de store (restaurant scolaire).  
Cocontractant : CONFORT GLASS – Prix TTC 820.82 €
- Contrat pour des travaux d'éclairage salle d'école non refaite.  
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 1665.19 €
- Contrat pour des travaux de faux plafonds (école maternelle).  
Cocontractant : RHONIBAT – Prix TTC 2224.56 €
- Contrat pour des travaux de peinture (école élémentaire).  
Cocontractant : RHONIBAT – Prix TTC 4017,33 €
- Contrat pour une prestation d'évacuation et de tri (ancienne école privée Saint Sylvestre).  
Cocontractant : FACILITY – Prix TTC 1538.12 €
- Contrat pour 150 stylos Beaufort (cadeau voyage des personnes âgées)  
Cocontractant : DU BRUIT AU BALCON – Prix TTC 313.95 €
- Contrat pour la location de benne (ancienne école privée Saint Sylvestre).  
Cocontractant : NICOLLIN : le transport : prix TTC 77.74 € ; le dépôt : prix TTC 77.74 €  
le traitement DIB (la tonne) : prix TTC 99.27 € ; traitement encombrant (la t.) : prix TTC 75.35 € TGAP  
(la tonne) : prix TTC 23.92
- Contrat pour du matériel de restauration (restaurant scolaire).  
Cocontractant : HENRI JULIEN – Prix TTC 900.06 €
- Contrat pour le nettoyage des espaces verts (ancienne école privée Saint Sylvestre).  
Cocontractant : ESPACES VERTS DUCHAMP – Prix TTC 2487.68 €
- Contrat pour matériel de sport à l'école élémentaire. Cocontractant Casal Sport – Prix TTC 399,80 €
- Contrat pour fourniture scolaire école primaire. Cocontractant Librairie du Change – Prix TTC 148,80 €
- Contrat pour fourniture scolaire école maternelle. Cocontractant LIRA – Prix TTC 234,57 €
- Contrat pour fourniture scolaire école maternelle. Cocontractant LIRA – Prix TTC 219,93 €
- Contrat pour fourniture scolaire école élémentaire. Cocontractant LIRA – Prix TTC 219,54 €
- Contrat pour fourniture scolaire école maternelle. Cocontractant LIRA – Prix TTC 192,32 €
- Contrat pour fourniture scolaire école maternelle. Cocontractant LIRA – Prix TTC 92,53 €



# Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour fourniture scolaire école maternelle. Cocontractant 10DOIGTS– Prix TTC 141,73 €
- Contrat pour fourniture scolaire école maternelle. Cocontractant LIRA – Prix TTC 424,47 €
- Contrat pour fourniture scolaire école maternelle. Cocontractant LIBRAIRIE DU CHANGE – Prix TTC 309,52 €
- Contrat maintenance logiciel e-enfance. Cocontractant BERGER LEVRAULT – Prix TTC 172,25 € / an
- Contrat pour produits pharmaceutiques 1<sup>ère</sup> urgence pour école maternelle. Cocontractant Pharmacie Perrot – Prix TTC 386,81 €
- Contrat pour des travaux à l'école privée Saint Sylvestre : Démolition d'une dalle et évacuation de WC – Cocontractant TURAN - Prix TTC 3588,00 €.
- Contrat pour un plan topographique d'un terrain (162 rue du Rhône)  
Cocontractant : CABINET BLIN – Prix TTC 3061.76 €

## Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour la location de 2 sanitaires autonomes (Rallye de Charbonnières)  
Cocontractant : AXE ENVIRONNEMENT – Prix TTC 372.97 €
- Contrat pour la location de panneaux de signalisation (Rallye de Charbonnières)  
Cocontractant : SIGNAUX GIRAUD – Prix TTC 364.24 €
- Contrat pour une mission d'un photographe pour des manifestations (sur la commune de solaize)  
Cocontractant : REMI MOULIN – Prix TTC 1800.00 €
- Contrat pour des prestations de surveillance (Rallye Lyon Charbonnières)  
Cocontractant : PRESTIGE SECURITE – Prix TTC 2222.66 €
- Contrat pour une sauvegarde informatique (mairie et médiathèque)  
Cocontractant : IT PARTNER – Prix TTC 3513,85 €
- Contrat pour une animation fête de la musique Cocontractant Fanfare Piston – Prix TTC 600,00 €
- Contrat pour fourniture à la médiathèque. Cocontractant ASLER – Prix TTC 213,39
- Contrat pour l'achat de DVD à la médiathèque. Cocontractant COLACO – Prix TTC 1287,75 €
- Contrat pour l'achat de CD et DVD à la médiathèque. Cocontractant GAM – Prix TTC 446,50 €
- Contrat pour l'achat de livres à la médiathèque. Cocontractant FERYANE – Prix TTC 179,91 €
- Contrat pour la maintenance du logiciel Médiathèque. Cocontractant MICROBIB – Prix TTC 423,95 €/an
- Contrat pour location Captation et Régie – Diffusion –Sonorisation et prestation pour le rallye Lyon Charbonnières. Cocontractant LS AUDIOVISUEL. Prix TTC 2835,38 €

## Commission environnement et urbanisme



# Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour l'asservissement de l'éclairage (écoles maternelle et élémentaire)  
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 2670.62€
- Contrat pour un panneau de signalétique Tennis club et Boulodrome. Cocontractant : SIGNAUX GIROD – Prix TTC 283,32 €
- Contrat pour une reprogrammation du chauffage - logement et classes (bâtiments du groupe scolaire).  
Cocontractant : E2S – Prix TTC 715.21 €

## Commission Cadre de Vie et Proximité

- Contrat pour des travaux de plomberie (ancien cimetière)  
Cocontractant : AMBIHOME – Prix TTC 314.55 €
- Contrat pour le curage des eaux usées et introduction de produit désinfectant (salle Verchère)  
Cocontractant : JB BONNEFOND – Prix TTC 617.14 €
- Contrat pour la pose d'une crépine en acier (fontaine de la mairie)  
Cocontractant : HYDATEC – Prix TTC 236.81 €
- Contrat pour la reprise des massifs plantés (rue du Rhône)  
Cocontractant : ESPACES VERTS DUCHAMP – Prix TTC 6101.39 €
- Contrat pour des sacs de jachères fleuries (pour le commune de Solaize)  
Cocontractant : ECHO VERT – Prix TTC 859.77 €
- Tarif pour la location de l'espace public pour la brocante du 9 juin 2012. Recettes : 10, 00 € pour 5 m linéaires.

## Commission Finances, Personnel, Industries, Projets, Moyens

- Contrat pour une formation au nouveau site internet (personnel mairie)  
Cocontractant : ACTI – Prix TTC 1025.00 €
- Contrat pour la construction de branchement d'eau EP (Gymnase rue de Chantabeau)  
Cocontractant : GRAND LYON DIRECTION DE L'EAU – Prix TTC 5706.46 €
- Contrat pour la construction de branchement d'eau EU (Gymnase rue de Chantabeau)  
Cocontractant : GRAND LYON DIRECTION DE L'EAU – Prix TTC 5302.54 €
- Contrat pour la fourniture et pose de protection en acier pour des poteaux (salle polyvalente)  
Cocontractant : SERRURERIE STEFAN – Prix TTC 478.40 €
- Contrat pour le remplacement de la pompe chauffage (médiathèque)  
Cocontractant : E2S – Prix TTC 414.25 €
- Contrat pour la reprise des eaux usées (salle verchère)  
Cocontractant : MARTIN SARL – Prix TTC 7176.00 €
- Contrat pour le remplacement de carré de manœuvre d'une bouche de lavage (place de la mairie)  
Cocontractant : HYDATEC – Prix TTC 360.00 €
- Contrat pour raccordement téléphonique du gymnase. Cocontractant : France TELECOM –



# Compte-rendu du Conseil Municipal



Prix TTC 3921,58 €

- Contrat pour supports de communication sur les travaux de l'église. Cocontractant : ALEP SARL – Prix TTC 3588,00 €
- Contrat pour raccordement électrique du complexe sportif. Cocontractant ERDF – Prix TTC 1256,52 €

## Administration Générale

- Contrat pour de la fourniture d'outillage (service technique)  
Cocontractant : WURTH – Prix TTC 249.72 €
- Contrat pour un panneau tri flash (camion service technique)  
Cocontractant : SIGNATURE – Prix TTC 1372.54 €
- Contrat pour une demande de conseil de raccordement (gymnase de Solaize)  
Cocontractant : France TELECOM – Prix TTC 132.76 €
- Contrat pour des boîtes à appât pour les rats (services techniques)  
Cocontractant : NUISIPRO – Prix TTC 30.50 €
- Contrat pour la fourniture de matériel d'entretien de nettoyage (bâtiments municipaux)  
Cocontractant : SOL SERVICE – Prix TTC 173.20 €
- Contrat pour des panneaux signalétique (indication défibrillateur)  
Cocontractant : CAMIF COLLECTIVITE – Prix TTC 52.06 €
- Contrat pour le remplacement d'extincteurs (bâtiments municipaux)  
Cocontractant : SICLI – Prix TTC 905.19 €
- Contrat pour la vérification et le nettoyage de toitures (certains bâtiments municipaux)  
Cocontractant : ACROLYS – Prix TTC 2840.50 €
- Contrat pour l'achat d'un thermomètre laser pour les services techniques. Cocontractant : DESCOURS ET CABAUD – Prix TTC 149,00 €
- Contrat pour des étiquettes et néons pour bloc autonome d'éclairage de sécurité (bâtiments municipaux).  
Cocontractant : REXEL – Prix TTC 140.23 €
- Contrat pour la mise en conformité des fixations d'éclairage à l'école primaire. Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 975,94 €
- Contrat pour une programmation d'un code pour l'accès à l'historique d'utilisation (pôle scolaire et médiathèque). Cocontractant : CAP SECURITE – Prix TTC 149.50 €
- Contrat pour entretien des batteries d'alarme des bâtiments municipaux. Cocontractant CIVA sécurité – Prix TTC 1168,05 €
- Contrat pour vérification périodique d'un échafaudage ST. Cocontractant VERITAS – Prix TTC 209,30 €/an



- Convention pour règlement de factures par prélèvement. Cocontractant FREE.

## Marché de travaux pour la restauration de l'église Saint Sylvestre (délibération du 15 novembre 2011)

- Contrat pour le lot n° 1 – échafaudage, maçonnerie, pierre de taille. Cocontractant Entreprise COMTE. Prix TTC 389 731,10 €
- Contrat pour le lot n° 2 – Charpente, couverture, zinguerie. Cocontractant Entreprise BOURGEOIS. Prix TTC 21 566,43 €
- Contrat pour le lot n° 3 – Menuiseries bois. Cocontractant entreprise GUESNES. Prix TTC 23 722,00 €
- Contrat pour le lot n° 4 – Serrurerie vitraux. Cocontractant ATELIER THOMAS VITRAUX. Prix TTC 43 050,00 €
- Contrat pour le lot n° 5 – électricité, courants forts, courants faibles. Cocontractant entreprise BRILLELEC. Prix TTC 12 227,00 €

## **Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel**

**Rapporteur : Pierre MIRABEL**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour ce prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de Gestion du Rhône a mis en place un contrat groupe d'assurance ouvert aux collectivités du département ;
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2012 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de Gestion engage une procédure de marché, ceci en application de l'article 29 du code des marchés publics qui soumet la passation des contrats d'assurance au Code des Marchés Publics ;
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de Gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune ; Le 29 mai 2012, le Conseil Municipal, invité à se prononcer

Oùï l'exposé de M MIRABEL et sur sa proposition,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,  
Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

# Compte-rendu du Conseil Municipal



## **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

La commune demande au Centre de gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux **affiliés et non affiliés à la CNRACL** :

- affiliés à la CNRACL : **Tous les risques** : décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.
- non affiliés à la CNRACL : l'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service).

## **Attribution d'une subvention exceptionnelle à « l'Association de Danse », dans le cadre du gala du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association.**

### **Rapporteur : Bernard FAUCON**

Monsieur Faucon rappelle que la commission Sports et Associations réunie le 7 mai 2012, a décidé l'attribution exceptionnelle d'une subvention à l'Association de Danse.

Ceci afin d'apporter son soutien à l'organisation du gala d'anniversaire des 20 ans de l'association le 2 juin prochain.

Cette aide est accordée dans le cadre du soutien et de la promotion de la vie associative locale et de la participation de l'Association de Danse de Solaize à la vie collective du village.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000 € destinée à permettre à l'Association, l'organisation de son gala exceptionnel, le 2 juin prochain.

## **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver le versement d'une subvention de 1000 € ;
- de dire que les crédits sont prévus au BP 2012, au chapitre 65 ;

## **Attribution d'une subvention de fonctionnement à Enfance pour Tous.**

### **Rapporteur : Pierre MIRABEL**

Monsieur Mirabel rappelle que la commune de Solaize et l'association Enfance pour Tous, ont signé une convention, régissant les modalités d'intervention des cocontractants et précisant les engagements de chacune des parties dans le cadre de la gestion de la crèche, approuvée par délibération du 27 septembre 2011.

A ce titre, la commune de Solaize s'est engagée à verser une subvention de fonctionnement à l'association Enfance pour Tous, d'un montant de 46000 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 juillet 2012.





# Compte-rendu du Conseil Municipal



Or, dans l'article 2 de la convention, il est précisé : « La commune de Solaize s'engage à attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à Enfance pour Tous votée par délibération de son Conseil Municipal ».

Par conséquent, il est proposé de soumettre au Conseil Municipal, l'attribution de la subvention de fonctionnement prévue dans la convention

## **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le versement d'une subvention de 19166,65 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2011 ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 26833,35 € pour 2012 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 juillet 2012 ;
- de dire que les crédits sont prévus, au chapitre 65 ;

## **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant au CEJ pour la période de 2011 à 2014.**

### **Rapporteur : Odile RIONDET**

Le 2<sup>ème</sup> contrat (volets enfance et jeunesse), pour la période allant de 2011 à 2014, a été signé en janvier dernier. Celui-ci établit un cadre financier, et délimite un certain nombre d'actions (EAJE, Centre de loisirs et garderie périscolaire).

Or, il n'est pas impossible que pour la période allant de 2011 à 2014, de nouvelles actions soient intégrées au CEJ.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au CEJ 2011 – 2014.

## **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au CEJ

## **Révision des tarifs du restaurant scolaire.**

### **Rapporteur : Odile RIONDET**

Madame Riondet informe le conseil municipal que le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, publié au J.O du 30 juin 2006, met fin au régime d'encadrement des tarifs et de leur variation pour les écoles.

Désormais il appartient aux collectivités territoriales de fixer les prix de la restauration scolaire, fournie aux élèves des établissements dont elle a la charge, en tenant compte des dépenses supportées par la collectivité au titre de la restauration, et des besoins exprimés par les usagers.

Les tarifs appliqués depuis un an sont les suivants :

- ▶ 4,30 € pour tous les enfants
- ▶ 5,30 € pour les adultes
- ▶ 3,00 € pour le troisième enfant



# Compte-rendu du Conseil Municipal



- ▶ 2,50 € pour l'enfant soumis à un régime spécifique

L'inflation a été de 2,3 % les 12 derniers mois en France (source INSEE)

Si on l'applique aux tarifs du RS, cela donne les tarifs suivants :

- ▶ 4,40 € pour tous les enfants
- ▶ 5,42 € pour les adultes
- ▶ 3,07 € pour le troisième enfant
- ▶ 2,56 € pour l'enfant soumis à un régime spécifique

## **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

-d'approuver les tarifs ci-dessus

-Que cette augmentation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012

## **Décision Modificative**

### **Rapporteur : Pierre MIRABEL**

M. MIRABEL, 1<sup>ER</sup> Adjoint en charge des finances, propose de procéder à quelques ajustements budgétaires afin notamment d'intégrer le montant qui aurait dû être réglé en 2011 à « Enfance pour tous », et de prévoir le montant de la subvention au club « Le Renouveau », c'est-à-dire 500.00 €.

Il est précisé que l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est inchangé.

Voici les écritures nécessaires :

DF 022-01 : - 19 200,00 €

DF 6574-64 : 19 200,00 €

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :**

-les écritures proposées

## **Assujettissement de la commune à la TVA**

### **Rapporteur : Pierre MIRABEL**

Il est rappelé que la mairie perçoit trimestriellement des locations induites par la signature du contrat de location d'un tènement immobilier privé conclu actuellement avec l'EUURL C L' ILOT.

Le contrat prévoyant en son article 10 un loyer comprenant une TVA au taux de 19.6 %, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir confirmer l'assujettissement de la commune à la TVA suite à la perception de cette nature de recette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité :

-l'assujettissement de la commune à la TVA

**Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 5 juin 2012, conformément à la loi du 04 août 1884**

